

Fiche projet 1^{er} Jet Alain Lipietz.

Rapports Nord - Suds : dimensions économiques

Longtemps après la décolonisation, la France a tenté de maintenir la part du Tiers monde qui avait dépendu d'elle dans une situation néo-coloniale .

D'une part, elle poursuivait la déstructuration de ses anciennes colonies en encourageant le maintien d'industries extractives sans souci des populations, en inondant ses marchés agricoles de ses surplus bradés, en pillant ses zones de pêche, en imposant sous la pression du service de la dette les monocultures de rente. D'autre part elle confiait à des dictatures locales, tantôt combattues tantôt cajolées et corrompues, la mission de contrôler des populations en révolte contre la pauvreté. Et elle embrigadait dans ses plans l'Union européenne, trop contente de lui déléguer ce rôle de proconsul, particulièrement en Afrique. Dans les années 2000, toutes les dictatures du nord de l'Afrique furent ainsi confirmées dans une mission de premier filtre pour le contrôle des flux migratoires engendrés par la misère et les violences politiques.

Parallèlement, les gouvernements français se faisaient commis-voyageurs de la grande industrie nationale dans le commerce avec les « puissances émergentes » du Sud. Ce qui revenait à placer la politique de la France, notamment en matière de droits humains et de droits des peuples, sous la coupe des régimes souvent autoritaires de ces pays, tout en déformant la structure des exportations françaises (et toute l'industrie française) au seul profit de quelques grandes entreprises, ignorant les PME qui auraient pu développer leurs activités internationales sans ce volet « politique ». La diplomatie française à l'égard de ces pays se trouvait de plus entravée par l'aspect mercantile de ces rapports, au risque de se priver d'alliés, par exemple dans les négociations internationales sur le climat.

La révolte des peuples arabes et sud méditerranéens, la crise en Côte d'Ivoire, ont sonné de manière spectaculaire l'échec final de cette « françafrique » . Les dictatures, soutenues jusqu'au dernier moment par la France, se sont écroulées ou enlisées dans la guerre civile, et les rodomontades bien tardives au secours des insurgés libyens n'effaceront pas cet épisode honteux. Aujourd'hui, la politique de la France vis à vis des Suds, qu'elle soit ou non relayée par l'Union européenne, est entièrement à reconstruire.

Car le Sud a changé, il a même éclaté . Il faut parler « des » Suds : les pays restés pauvres et même appauvris, dits « Pays les Moins Avancés », les « émergents », nouvelles puissances agricoles et industrielles mondiales, et les « intermédiaires » qui conservent des traits mixtes (ils seront évoqués à partir des deux cas extrêmes).

1. Les Pays les Moins Avancés

Ils sont, pour les écologistes, le problème principal, car le sort des plus démunis est le critère d'un développement soutenable pour la planète. En outre ils sont les plus exposés à la dégradation de l'environnement, local et global, dont dépend crucialement la survie de leurs populations. En même temps, l'extrême misère les conduits à participer activement à la destruction de cet environnement, alors même que des techniques peu coûteuses leur permettraient d'obtenir plus de la Terre tout en la respectant davantage.

La clé est d'abord la nourriture, donc l'agriculture et la pêche. Développer l'une et l'autre passe par la reconstruction de la souveraineté alimentaire. La France, et avec elle l'Union, doit renoncer aux subventions aux exportations à prix de braderie des denrées agricoles et au pillage des zones halieutiques. Elle doit au contraire aider financièrement les paysanneries de ces pays à passer de techniques purement manuelles à l'aide (fertilisante !) du travail animal, et de là à des techniques adaptées, en contournant soigneusement les erreurs de l'agriculture industrielle du siècle précédent. Cela passe par des conditions préférentielles accordées aux exportations de produits bio et sans OGM venant de ces pays. De même l'Union doit promouvoir un accord international sur la pêche préservant les droits de la pêche artisanale.

L'aide à l'industrialisation comporte un volet strictement privé, mais toujours épaulé par l'« aide publique au développement ». Ce dernier secteur doit être placé sous le contrôle d'un Haut Conseil de la Coopération Internationale renouvelé, pont entre la France et les sociétés civiles locales. L'expérience montre qu'un développement industriel « endogène » à partir du rural et au service de la population locale, puis régionale, national, enfin super-régional (entre pays contigus) est tout à fait possible et doit être encouragé par la diplomatie française. Au mot d'ordre « diviser pour régner » doit être substitué le mot d'ordre « aider à coopérer pour se développer ».

Mais les contraintes environnementales globales (défense du climat et de la biodiversité) pèsent déjà sur les pays le plus pauvres. Ils n'assumeront leur part du « fardeau » que si la communauté internationale fait en sorte... que loin d'être un fardeau, cette responsabilité globale apparaisse comme leur intérêt local.

Ainsi, la méthode des « Mécanisme de développement propres » dans la lutte contre le réchauffement climatique, technique justifiable sur le papier, nous paraît à l'heure actuelle ouverte à tous les trucages de la part des grandes entreprises qui se font payer pour colmater leurs usines-passoires implantées dans le tiers monde. Ce problème concerne particulièrement les pays intermédiaires, déjà industrialisés, mais industrialisés salement.

La bonne méthode est de financer les choix énergétiques « propres » au plus près de la population : fours économes en carburant pour préserver les forêts autant que le climat, aide à l'abandon de la culture sur brûlis et à la sédentarisation, recherche appliquée pour des techniques agricoles et de traitement des déchets économisant (ou valorisant par la fermentation) les dégagements de méthane, etc

De même, on ne peut dire aux paysans et aux peuples indigènes de respecter les zones de conservation de la biodiversité sans les associer à la gestion de ses réserves et sans les rémunérer pour les services environnementaux rendus à ce patrimoine mondial, que nous pillons nous-même, comme leurs savoirs traditionnels, jusqu'ici gratuitement. La prix Nobel Wangari Maathai, verte kenyane, et bien d'autres, ont développé d'importantes recommandations, basées sur l'expérience, à ce sujet.

2. Pays « émergents », secteur exportateur des pays intermédiaires.

À l'affolement des vieilles puissances occidentales, de nouvelles puissances (ou très anciennes puissances ayant connu un déclin passager de plusieurs siècles, comme la Chine), ont développé des secteurs exportateurs, agricoles, industriels et même tertiaire (comme le software ou les stations de services téléphoniques) tout à fait compétitif avec ceux du « monde développé ». D'abord encouragé par les firmes transnationales qui délocalisaient leurs

segments de production peu qualifiés pour profiter des bas salaires, ce développement périphérique occupe dorénavant une position centrale.

La réponse écologiste n'est pas le protectionnisme contre tel ou tel pays, mais une conditionnalité multilatérale sur le commerce international, en fonction de critères écologiques et sociaux. En l'état actuel des choses, faire simplement respecter les critères des traités internationaux de défense de l'environnement et les instruments dont le Bureau International du Travail a la garde serait déjà un immense progrès !

Certes l'OMC répugne à prendre ces traités en compte. Mais l'OMC, qui fut toute-puissante dans la première phase de la globalisation (années 80-90), est aujourd'hui paralysée par les pays émergents qui s'en servent pour faire valoir leurs propres intérêts exportateurs. La négociation de Doha est bloquée. Les Etats-Unis et maintenant l'Union européenne cherchent à contourner l'obstacle par des traités bilatéraux ou plutôt « bi régionaux ». C'est en un sens un recul, mais aussi une opportunité pour faire avancer des principes de conditionnalité sociale et environnementale.

L'association des « émergents » à la négociation climat sera essentielle. Elle n'est possible qu'à partir d'un postulat stratégique. Tous les pays ont le même « droit de tirage » sur l'atmosphère, en fonction de leur population, la convergence vers une cible unisue (en tonnes de CO2 par habitant et par an, à un horizon qui peut être 2050), étant à leur yeux non négociable. Les écologistes approuvent ce principe, mais ne sont pas naïfs au point d'ignorer que la responsabilité des blocages dans la négociation est partagée. La France et l'Union doivent proclamer ce principe, et agir en conséquence en assumant leur part dans les transferts financiers et technologiques qu'implique un tel effort.

Tous ces principes seront cependant vains si la finance mondiale permet le développement d'activités de braconnage (vis à vis du climat comme de la biodiversité) tout en entretenant l'épée de Damoclès de la dette. La dette doit être progressivement annulée (par des dotations gratuites des droits de tirage du FMI), les paradis fiscaux désarmés par un contrôle aux frontières électroniques de l'Union européenne et une taxe sur les mouvements de capitaux, dont le rapport serait réservé au financement de la coopération internationale pour un développement soutenable.

3. L'immigration.

L'immigration est la forme sous laquelle la France perçoit l'existence de zones du monde devenues invivables.

Le premier principe est que l'immigré est un être humain bénéficiant des mêmes droits que les autres, qui de plus n'a pas choisi son pays de naissance et la place que lui réservait le désordre mondial. Les discriminations dont sont victimes les migrants pèsent en outre sur le marché du travail et les conditions de tranquillité de tous les habitants déjà installés de plus longue date.

Supprimer cette pression passe par une mesure initiale de régularisation des sans papiers présents sur notre sol et de réorientation de la police vers des tâches plus utiles.

Nous savons par ailleurs que la migration est toujours une souffrance et appauvrit le pays de départ, les migrants étant souvent les plus qualifiés, ceux à qui leur famille demande de « tenter leur chance » en leur confiant leurs maigres économies. Il est inutile de gaspiller des fonds pour faire barrage aux « naufragés du mal-développement ». La seule politique

mutuellement acceptable, dans ce qui reste de PMA et de poches de pauvretés dans les pays émergents, est l'amélioration de la situation dans leur pays, tant du point de vue de la lutte contre la pauvreté que du progrès des droits humains et de la démocratie.